

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELEGER</b> <b>SEANCE DU 26 FEVRIER 2020</b></p>
--

L'an deux mil vingt le 26 février à 19 h 30,  
le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme)  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,  
au Complexe Sportif, sous la présidence de Marylène PEYRARD, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2019.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 16  
Présents : 15  
Votants : 15

**Présents** : Mme M. PEYRARD, Maire, MM. J.P. FONTAINE, F. VANDERMOERE, Mme S. MOLLARD, Adjoints, MM. A. BLACHE, S. BUSO, G. CHOPARD, J. FALETTO, P. IROLLA, Mmes M.M. LEDOUX, S. MAYAUD, D. MOULIN, M.L. NICOLAS, Mmes C. TRIC et A. VIAL.

**Absents excusés** : B. PIZETTE.

**Pouvoirs** :

A été nommé(e) secrétaire de séance : C. TRIC.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

- \* Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur 2019 - COMMUNE
- \* Affectation des résultats 2019 - COMMUNE
- \* Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur 2019 – LOTISSEMENT SAINT AMAND
- \* Questions orales.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 19 février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATIONS**

<b>D2020/02-26/N°12</b> <b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU</b> <b>COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019 - COMMUNE</b>	<b>RAPPORTEURE</b> Mme Marylène PEYRARD
--	---

Le Compte Administratif 2019 - COMMUNE s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses	1 060 488.08 €
Recettes	1 163 815.70 €
Soit un excédent de	<b>103 327.62 €</b>

**Section d'investissement**

Dépenses	1 558 143.57 €
Recettes	1 449 610.28 €
Soit un déficit de	<b>108 533.29 €</b>

Madame le Maire énonce les principales opérations d'investissement réalisées dans l'année 2019 :

- Travaux de restructuration de la Mairie et de la Salle Poligny
- Création de 30 points d'eau incendie dans le cadre de la défense incendie
- Création ossuaire, achat de cavurnes

- Achat de terrains dans le cadre de la restauration morpho-écologique des rives du Pétochin, de l'alignement de la côte des Monédières et réalisation d'arpentage préalable à des achats de terrain
- Modifications du Plan Local d'Urbanisme
- Changement de parquet en maternelle et installation de vidéoprojecteurs pour l'école
- Acquisition d'une tondeuse autoportée
- Attribution de compensation d'investissement (éclairage public, informatisation des écoles)
- Achat de matériels, logiciels et de mobiliers divers

Le résultat global de l'exercice 2019 est de - 5 205,67 €.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2018 d'un montant de 118 334,35 €, du solde des restes à réaliser de l'exercice 2019 d'un montant de 103 840,00 € en dépenses, laissant apparaître un besoin net de la section d'investissement de 210 664,82 €, le résultat définitif de l'exercice 2019 s'élève donc à 9 288,68 €.

#### b) Principaux ratios

Population Montéleger : 1937 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement : 452 € par habitant

Produit des impositions directes : 198 € par habitant

Recettes réelles de fonctionnement : 531 € par habitant

Encours de la dette : 624 € par habitant

Les charges du personnel reviennent à 219 € par habitant (moyenne départementale des communes de même strate à 261 € par habitant)

Capacité dynamique de désendettement : 7,90 années.

La commune a poursuivi son effort de rationalisation des dépenses en limitant l'augmentation de la masse salariale à 1,94% (et ce malgré les hausses des charges sociales) et les autres charges de gestion courante à 2,92%. Les charges à caractère général augmentent quant à elle de 20%, afin notamment d'assurer l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux. Les charges de fonctionnement s'élevant à 489 € par habitant restent bien inférieures à la moyenne des communes de même strate (606 € par habitant).

Malgré la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement pour un montant de 16 848 € et l'augmentation des redevances du service périscolaire de 10 000 €, les recettes de fonctionnement baissent. En effet, la nouvelle diminution des dotations et participations versées par l'Etat (-7%) ainsi que la baisse des sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et les loyers perçus (en raison des travaux de la Mairie et de la Salle Poligny) portent la baisse des recettes réelles de fonctionnement à 1,30%.

Malgré les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement réalisés tout au long du mandat, la constante diminution des dotations de l'état qui s'élève à une perte de 90 100 € cette année par rapport à 2014, ne permet plus à la Commune d'améliorer son excédent brut de fonctionnement à fiscalité constante.

Madame le Maire donne lecture du Compte de Gestion de la Commune 2019 établi par Monsieur Bernard CUILLERIER, Receveur.

Après avoir présenté le Compte Administratif de la Commune 2019, Madame le Maire se retire pour laisser la place à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, 1<sup>er</sup> Adjoint, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif de la Commune 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune 2019,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion de la Commune 2019 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**DECLARE** que le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>D2020/02-26/N°13</b> <b>AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 -</b> <b>COMMUNE</b>	<i>RAPPORTEURE</i> Mme Marylène PEYRARD
--	---

Madame le Maire rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,** compte tenu du besoin net de la section d'investissement,

**AFFECTE** au budget de la COMMUNE 2020 au compte 1068 de la section d'investissement la somme de 210 664,82 € et au compte 002 de la section de fonctionnement la somme de 9 288,68 €.

<b>D2020/02-26/N°14</b> <b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU</b> <b>COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019 -</b> <b>LOTISSEMENT SAINT AMAND</b>	<i>RAPPORTEURE</i> Mme Marylène PEYRARD
--	---

Le Compte Administratif 2019 – LOTISSEMENT SAINT AMAND s'établit comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses	754 076,99 €
Recettes	1 343 558,38 €
Soit un excédent de	<b>589 481,39 €</b>

**Section d'Investissement**

Dépenses	58 496,63 €
Recettes	666 063,74 €
Soit un déficit de	<b>58 496,63 €</b>

Le résultat de l'exercice 2019 est de 530 984,76 €.

Madame le Maire indique qu'il a été procédé à la vente 11 lots sur 12 commercialisés.

Elle donne lecture du Compte de Gestion du Lotissement « Saint Amand » 2019 établi par Monsieur Bernard CUILLERIER, Receveur.

Après avoir présenté le Compte Administratif du Lotissement « Saint Amand » 2019, Madame le Maire se retire pour laisser la place à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, 1<sup>er</sup> Adjoint, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif du Lotissement « Saint Amand » 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte Administratif du Lotissement « Saint Amand » 2019,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Lotissement « Saint Amand » 2019 relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**DECLARE** que le Compte de Gestion du Lotissement « Saint Amand » dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La séance est levée à 20 h 15.  
Affiché le 28 février 2020.